



REGLEMENT

ARTICLE 1 - Organisation

Le **TARBES PYRENEES ATHLETISME (TPA)** organise le Dimanche 23 novembre 2025, avec le concours du **LOURDES ROLLERS** et le **COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 65**, le Semi-Marathon **LOURDES-TARBES** épreuve sur route de 21,1 km ouverte aux coureurs, rollers, handisports (handbike uniquement) au départ de **LOURDES** et une épreuve de 12 km ouverte aux coureurs et marcheurs au départ de **LANNE**.

Informations détaillées sur le site : <https://lourdes-tarbes.tarbespyrenees-athletisme.com/>

ARTICLE 2 - Départs, Arrivée, Horaires

Départ épreuves 12km (salle des fêtes de Lanne) : Course à pied : 9h30 ; Marche : 9h35

Départ épreuves semi-marathon (place Capdevielle à Lourdes) : Rollers : 9h10 ; Handbike : 9h20 ;

Course à pied : 9h30

L'arrivée sera jugée **Halle Marcadiou** à Tarbes.

ARTICLE 3 - Attribution lots et récompenses

- Les 2800 premières personnes se présentant au retrait des dossards se verront remettre un lot souvenir.
- De nombreux lots seront tirés au sort parmi tous les participants.
- De nombreux lots seront tirés au sort parmi tous les bénévoles.

Récompenses :

- **Course semi-marathon :**

* Récompenses attribuées par l'organisation et les partenaires : 5 premiers hommes et 5 premières femmes scratch; Premier des catégories Homme et Femme Junior, Espoir, Senior/M0, Master M1/M2(40 à 49ans); Master M3/M4(50 à 59ans); Master M5/M6(60 à 69ans); Master M7...(70ans et plus).

- **Course 12km** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes scratch; Premier des catégories Homme et Femme Cadet, Junior, Espoir, Senior/M0, Master M1/M2(40 à 49ans); Master M3/M4(50 à 59ans); Master M5/M6(60 à 69ans); Master M7...(70ans et plus).

- **Marche 12km** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes scratch; Premier des catégories Homme et Femme Cadet, Junior, Espoir, Senior/M0, Master M1/M2(40 à 49ans); Master M3/M4(50 à 59ans); Master M5/M6(60 à 69ans); Master M7...(70ans et plus).

- **Handbike semi-marathon** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes

- **Roller semi-marathon** : 3 premiers hommes et 3 premières femmes par catégorie -18 ans; +18 ans à 35 ans ; et +35 ans.

Les récompenses scratch et catégories ne sont pas cumulables.

La présence physique est indispensable lors de la remise des prix.

ARTICLE 4 - Conditions d'engagement, Inscriptions, Retrait des dossards

Conditions d'engagement :

- Epreuves **Course et Marche 12km** ouvertes aux licenciés(es) et non licenciés(es) Cadets à Masters **nés(es) en 2010 et avant**.
- **Course Semi-marathon** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) Junior à Masters **nés(es) en 2008 et avant**.
- Epreuve **Handbike** ouverte aux licenciés(es) âgés(es) de **18 ans et plus** à la date de l'épreuve.
- Epreuve **Roller Semi-Marathon** ouverte aux licenciés(es) et non licenciés(es) âgés(es) de **12 ans et plus** à la date de l'épreuve. Les mineurs devront être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable désigné par ces derniers. La participation des enfants mineurs se fera sous l'entière responsabilité civile et juridique des parents.

Tous les participants à la course Rollers et Handbike seront équipés d'une puce active, les puces devront être impérativement restituées à l'arrivée. Sinon elles seront facturées 50 Euros.

- Le **port du casque** est obligatoire pour les **rollers et handisports**. Les rollers ne devront ni s'accrocher, ni se pousser durant toute la durée de l'épreuve.
- **Respect des règles sanitaires**, si nécessaire, elles seront affichées sur notre site internet ainsi qu'au départ et à l'arrivée



Droits d'inscription :

- Du 01/06/2025 au 31/10/2025 : **Semi marathon (Course, Roller, Handi) 20€, Course et Marche 12km 14€**
- Du 01/11/2025 au 20/11/2025 : **Semi marathon (Course, Roller, Handi) 22€, Course et Marche 12km 16€**

Inscription :

- par **internet** sur le site de Tarbes Pyrénées Athlétisme <https://lourdes-tarbes.tarbespyrenees-athletisme.com/> ou <https://pyreneeschrono.fr/inscriptions/> jusqu'au 20 Novembre. Paiement par CB.

- par **courrier** avant le 15 Novembre auprès de : Patrick SARCIA 26 Impasse du hameau Saint-Paul 65000 Tarbes. (paiement par chèque à l'ordre de T.P.A.)

- **Pas d'inscription sur place. Pas d'inscription par Téléphone.**

Le **dossier d'engagement** doit comprendre :

- le bulletin d'inscription renseigné et signé.
- les droits d'inscription (paiement par chèque à l'ordre de T.P.A.)
- le document suivant pour les **Marcheurs et Coureurs** :
 - la photocopie de la **licence F.F.A OU de l'attestation du Parcours Prévention Santé (PPS de moins de 3 mois) délivrée par la FFA sur le site pps.athle.fr.**
 - Les mineurs non licenciés devront fournir le questionnaire relatif à son état de santé (disponible sur le site pps.athle.fr) renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.
- le document suivant pour les **Rollers** :
 - la photocopie de la licence F.F.R.S.
 - OU le questionnaire relatif à son état de santé renseigné pour les mineurs conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.
 - Les mineurs devront également fournir une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux de participation à l'épreuve.
- le document suivant pour les **Handbikes** :
 - la photocopie de la licence Fédération Française Handi Sport Handcycle ou Paratriathlon compétition,

Tout dossier incomplet sera refusé.

Retrait des dossards : Pour tous, Halle Marcadieu à Tarbes le samedi 22 Novembre de 10h à 19h.

Pas de retrait de dossards aux départs de Lanne et Lourdes.

Semi-marathon : Seuls les participants inscrits et extérieurs au département des Hautes-Pyrénées pourront aussi retirer leur dossard à la gare de TARBES le dimanche matin de la course de 7h à 7h45.

Course et Marche 12km : seuls les coureurs et marcheurs inscrits et extérieurs au département des Hautes-Pyrénées pourront aussi retirer leur dossard sous la halle MARCADIEU le matin de la course de 7h30 à 8h00.

ARTICLE 5 - Assurance

- Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile : AIAC, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 9 sous le numéro contrat MAIF Assistance n°4121633J.

- Les Inscrits licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, les autres participants doivent s'assurer personnellement.

ARTICLE 6 - Ravitaillement

Semi-marathon : Ravitaillement sur le parcours au km5 (liquide), km10 et km16 environ.

Course, Marche 12km : Ravitaillement sur le parcours au km7 environ.

Un ravitaillement solide et liquide sera servi à l'arrivée.



ARTICLE 7 - Sécurité, Conditions de courses

Les épreuves se dérouleront sur routes, les concurrents devront courir au maximum sur la partie droite de la chaussée sans empiéter sur l'axe médian de la route. Le non respect de cette disposition entraînera la disqualification pure et simple du(des) concurrents. Le parcours sera ouvert par un ou plusieurs véhicule(s) et fermé par un autre.

Les carrefours seront protégés par des signaleurs. Le dossard fourni par l'organisation équipé d'une puce devra être porté impérativement sur la poitrine visible en entier et non replié fixé par 4 épingles ou par tout autre moyen.

Les puces des ROLLERS et HANDISPORTS devront être impérativement restitués à l'arrivée. Sinon ils seront facturés 50 Euros.

Le personnel et une ambulance de la Croix Rouge seront présents. Les commissaires de courses et les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Tout participant mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Les suiveurs en vélos ne sont pas autorisés. Seuls les véhicules officiels (voitures, motos) munis d'un laissez-passer sont autorisés à suivre la course.

Tout concurrent coupable d'incivilité physique ou verbale envers un bénévole ou un Officiel sera déclassé et exclu de la course.

ARTICLE 8 - Chronométrage, réclamations

- Le chronométrage sera effectué par un système électronique.

- Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité de la course.

- *Les participants au semi-marathon devront passer la ligne d'arrivée dans un temps limite de 2h45min après l'heure de départ. Les coureurs du semi-marathon qui passeront à la borne km10 plus de 1h20 après le départ seront mis hors course. Ils devront remettre le dossard. Après le passage du véhicule de fin de course, les participants ne seront plus sous la responsabilité de l'organisateur et devront se conformer aux règles de circulation du code de la route.*

- Les éventuelles réclamations seront reçues par l'officiel à l'arrivée dans un délai maxi de 30 minutes après l'affichage ou la mise en ligne des résultats.

ARTICLE 9 - Engagement, Conditions de participation

- Tout engagement est ferme, définitif et strictement personnel. Aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs.

- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à respecter le règlement, ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 10 - Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires ou les médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 11 - Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents ou des bénévoles, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs.

ARTICLE 12 - Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.



ARTICLE 13 - Transport / Vestiaire

Logistique SNCF et Bus : L'organisation met à disposition des participants au semi-marathon un transport gratuit de Tarbes vers le lieu de Départ avant la course. Le **train SNCF Tarbes/Lourdes** est prévu pour les 1000 premières personnes ayant réservé leur place lors de l'inscription.

Pour les participants qui prennent le train Tarbes/Lourdes, présence obligatoire le dimanche 23 Novembre à 7h30 dans le hall de la gare de TARBES. Le transport par train est soumis à validation de la SNCF, l'horaire de départ en gare de Tarbes sera confirmé lors de la remise des dossards (environ 8h00).

Départ des bus navettes pour les marcheurs et coureurs 12km à partir de 7h30 de la Place Parmentier à Tarbes (face à la porte Ouest de la halle Marcadiou) vers la ligne de départ à Lanne.

Vestiaires : L'organisation met en place un service de rapatriement des sacs du départ vers l'arrivée. Les sacs de type sac à dos ou poche devront contenir le strict nécessaire de taille Maxi : H 45cm x L 35cm x P 25cm. Par mesure de sécurité ils pourront être contrôlés avant leur prise en charge. Ils devront être identifiés avec une étiquette portant le N° du dossard remis avec les dossards. Les sacs seront déposés dans une navette vestiaire située sur le lieu du départ des épreuves. Ils seront acheminés vers le lieu d'arrivée à Tarbes.

RESPECTER IMPERATIVEMENT LES HORAIRES CI-DESSOUS.

Heure de départ des navettes vestiaires :

- Salle des Fêtes de Lanne : 9h00 pour les coureurs et marcheurs
- Place Capdevielle à Lourdes : 8h50 pour les rollers et handisports - 9h10 pour les coureurs

ARTICLE 14 – Engagement Développement Durable – Label Bronze

Le comité d'organisation du Semi-Marathon Lourdes Tarbes veut poursuivre son engagement dans le développement durable et ce par des actions simples et concrètes adoptées par tous : bénévoles, participants, spectateurs.

Afin de structurer et renforcer sa démarche d'amélioration continue écoresponsable il s'engage dans le label « Développement durable, le sport s'engage ® » du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Le LT2024 a obtenu le Label « Développement durable, le sport s'engage » niveau Bronze.

Ce label est créé et piloté par la tête de réseau du Mouvement Olympique et Sportif français. Il atteste et valorise la démarche des organisateurs de manifestations sportives qui s'engagent à développer et mettre en œuvre des événements respectant des critères environnementaux, sociaux, économiques et éthiques pour des événements écoresponsables solidaires et vertueux.

Le développement durable est l'engagement de l'organisation mais aussi de tous les participants, en m'inscrivant, je m'engage à respecter l'environnement : la nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances (promenade, entraînement ou compétition).

Plus particulièrement sur le LT 2025, je m'engage à :

- Ne rien jeter par terre, que ce soit sur le site du départ – arrivée ou sur le parcours des courses. Je conserve déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser, Des sacs poubelles seront mis à disposition aux ravitaillements.
- Utiliser le moins possible de matière plastiques ou non recyclables.
- Ma recherche de performance ne doit pas se faire au détriment du respect d'autrui. Je m'engage donc à faire preuve de courtoisie envers les autres participants, les organisateurs et tous les bénévoles.
- À respecter la signalisation mise en place.
- À respecter de nouvelles consignes qui seront données le jour de l'événement, en vue de réduire mon impact environnemental.